

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10 juin 2025

ACTE ADMINISTRATIF Acte 35 /2025	Questions Financières
	Frais de mission

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
Vu le décret n°2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

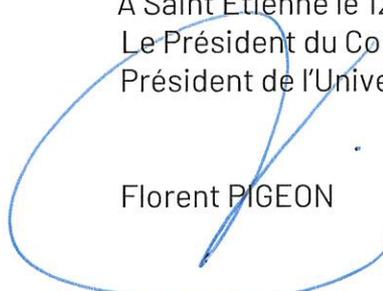
Vu les articles L712-1 à L712-3 du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve la modification de la note relative aux frais de mission.

Document annexé.

A Saint Etienne le 12 juin 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0